



ANTI-LIMACES ET ESCARGOTS

Phosphate ferrique dihydraté 1,0% p/p ; 10 g/kg (CAS 14567-75-0)

Utilisation

MOLLUSCICIDE DE BIOCONTRÔLE - Formule prête à l'emploi, sous forme de granulés à base de phosphate ferrique, un minéral présent dans le sol.

Après avoir consommé les granulés, les limaces et escargots cessent de s'alimenter et se retirent dans leurs abris pour mourir, ne laissant aucune trace de bave. Formulation résistante à la pluie jusqu'à 14 jours. La formule concentrée permet le traitement d'une grande surface.

Les granulés peuvent s'appliquer sur le sol de toutes cultures, y compris potagères et ornementales.

Méthode d'application

Les granulés doivent être appliqués dès les premiers signes de dégâts, de préférence en fin de soirée ou tôt le matin, dans des conditions légèrement humides, lorsque les limaces sont les plus actives.

Dose maximale : 3,8 g/m².

L'application peut être répétée au minimum 1 semaine plus tard s'il ne reste aucun granulé de l'application précédente à la surface du sol. Répéter l'opération au maximum 4 fois par an si nécessaire.

Épandre régulièrement et de manière homogène autour des plantes et non sur les feuilles, les fruits ou légumes à traiter. Attendre minimum 1 jour avant de récolter les fruits ou légumes traités. Produit utilisable en agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.



SUPPORT

Granulés

CIBLE

Limaces et escargots

USAGE

Grand public

ZONES D'UTILISATION

Toutes les cultures

RÉFÉRENCE

MO-FER-01010 : Boite 500 g

MO-FER-01011 : Boite 1 kg



Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

MAJ 05/05/2020